

Conférence de Bakou sur les changements climatiques : Samedi 16 novembre 2024

La clôture des organes subsidiaires (SB) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a dressé un sombre tableau : l'examen plus approfondi de plusieurs questions, notamment sur l'adaptation, les pertes et dommages et la technologie, a été reporté à la prochaine session de l'OS en juin 2025. Au sujet du programme de travail sur l'atténuation et du programme de travail sur la transition juste, les parties n'ont même pas parvenu à s'entendre sur la saisie des discussions tenues au cours de la première semaine.

Finances

Nouvel objectif collectif quantifié (NOCQ) : Dans le groupe de contact de la CMA, coprésidé par Zaheer Fakir (EAU), les parties ont souligné les discussions constructives sur l'accès lors des consultations informelles-informelles de la veille au soir et du matin, et ont demandé plus de temps pour poursuivre l'engagement dans ce format. Tous ont convenu de poursuivre la discussion de l'accès, le GROUPE AFRICAÏN et l'ALLIANCE INDÉPENDANTE DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (AILAC) suggérant que des progrès pourraient également être réalisés sur la transparence et les obstacles.

Le GROUPE ARABE et les PAYS EN DÉVELOPPEMENT PARTAGEANT LES MÊMES VISIONS (LMDC) ont indiqué qu'ils avaient soumis une proposition conjointe simplifiée, qui a alimenté le texte simplifié de 25 pages des coprésidents, mais que certains de leurs paragraphes y manquaient. Le CANADA a rappelé l'accord selon lequel aucun nouvel élément ne serait introduit, précisant qu'il s'était abstenu de proposer un texte sur le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones. Les coprésidents ont confirmé qu'ils n'ajouteraient pas de nouveaux éléments mais qu'ils vérifieraient les omissions.

Le GROUPE D'INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE (EIG) et l'Australie ont appelé à garantir du temps pour discuter également d'autres points financiers, en particulier le doublement du financement de l'adaptation et l'alignement des flux financiers (article 2.1c de l'Accord de Paris).

Les discussions se sont poursuivies dans le cadre de réunions informelles-informelles. L'après-midi, le coprésident du groupe de contact, M. Fakir, a indiqué que les coprésidents transmettraient la deuxième itération du projet de texte, corrigée de certaines inexactitudes mais sans aucun élément nouveau, à la présidence et informeraient la présidence du résultat des discussions des parties durant les consultations informelles-informelles, précisant que leur résultat n'avait pas de statut. Les parties ont largement salué le travail des coprésidents et du Secrétariat, déclarant que ces derniers avaient accompli « un travail phénoménal ».

Deuxième examen du Comité permanent des finances (CPF) : L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a convenu de poursuivre l'examen de cette question à la SBI 63.

Dialogue sur la mise en œuvre des résultats du Bilan mondial (BM), mentionné au paragraphe 97 de la décision 1/CMA.5 : Lors des consultations informelles du SBI, les co-modérateurs Ricardo Marshall (Barbade) et Patrick Spicer (Canada) ont attiré l'attention sur la note non officielle révisée, en particulier le paragraphe qui explique que la note n'a pas été approuvée, ne reflète pas un consensus, n'est pas exhaustive, n'a pas de statut officiel et est ouverte à la révision. Ils ont rappelé que les présidents des SB ont indiqué qu'il n'y aurait pas de conclusions écrites pour les questions de procédure, y compris la transmission des textes aux organes directeurs. Ils ont demandé si les parties pouvaient convenir de transmettre ce texte sur la base de ces accords.

Les LMDC, le GROUPE ARABE, le GROUPE AFRICAÏN, l'ALLIANCE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES (AOSIS), les PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA), le GIE et les ÉTATS-UNIS ont indiqué que le texte constituait une bonne plate-forme pour les discussions de la semaine prochaine.

L'UE a exprimé sa réticence à transmettre le texte sans ajouter de références aux résultats du BM liés à l'adaptation et aux pertes et dommages à son option préférée, qui est un champ d'application large permettant d'examiner les résultats qui ne relèvent pas des mandats existants des organes constitués et des programmes de travail. L'AUSTRALIE a accepté ces inclusions, faisant observer une « idée fautive » selon laquelle cette option est axée sur l'atténuation.

L'AILAC a déclaré que son option de portée préférée consistant à inclure tous les résultats du BM, mettant l'accent sur les moyens de mise en œuvre, devrait se concentrer sur la question de la fourniture de financements et d'autres moyens de mise en œuvre. Le GIE a souligné que cela exclurait l'action des pays qui ne dépendent pas des moyens de mise en œuvre, point essentiel pour le maintien de l'objectif de 1,5°C.

Les LMDC ont souligné l'importance de lier le NOCQ et ce dialogue. À l'opposé, le GIE a souligné que la mise en œuvre du BM, y compris ses résultats en matière d'atténuation et d'adaptation, devrait être ancrée dans le NOCQ.

Avec de nouvelles assurances des co-modérateurs selon lesquelles le président du SBI clarifierait en plénière que le texte est ouvert à la révision, l'UE a accepté qu'il puisse être transmis à la Conférence des Parties (COP) agissant comme Réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA).

Lors de leur séance plénière de clôture, les SB ont convenu de transmettre cette question à la CMA 6 pour examen approfondi sur la base de la note non officielle élaborée à la SB 61. L'UE

a déploré que davantage de progrès n'aient pas été accomplis sur cette question et a appelé à un suivi de tous les éléments du BM, tout en exprimant une souplesse quant au lieu où cela se déroulerait. L'AOSIS a exprimé sa surprise et sa déception face aux discussions menées jusque là et a souligné que la COP 29 ne saurait être considérée comme un succès sans de nouvelles avancées sur les résultats du BM.

Atténuation

Programme de travail sur l'ambition et la mise en œuvre de l'atténuation (PTA) : Lorsque cet article a été abordé lors de la séance plénière de clôture, le président du SBI a noté l'absence de consensus sur la voie à suivre et a indiqué que, conformément aux règles 10(c) et 16 du projet de règlement intérieur, la question sera inscrite à l'ordre du jour de la SB 62.

Le ROYAUME-UNI, appuyé par l'UE, l'AOSIS, l'AILAC, les PMA et le GIE, entre autres, a souligné l'importance des progrès sur le PTA et a proposé d'adopter des conclusions de procédure qui transmettraient l'article à la CMA 6, reprenant les discussions tenues aux SB 61. Le CHILI a souligné qu'il s'agissait du seul programme de travail abordant les objectifs à long terme de l'Accord de Paris et a exhorté les parties à surmonter le climat de méfiance. Les PMA ont souligné les « conséquences réelles et dévastatrices » du dépassement de l'objectif de 1,5°C, notamment « la perte de vies humaines et la destruction des moyens de subsistance ».

Le GROUPE AFRICAÏN, les LMDC et le GROUPE ARABE se sont opposés aux conclusions de procédure proposées, accusant les pays développés de tenter d'élargir le mandat du PTA et d'imposer une approche « prescriptive et descendante » de l'atténuation.

Les SB ont convenu que, conformément aux règles 10(c) et 16 du projet de règlement intérieur, la question sera inscrite à l'ordre du jour des SB 62.

Directives sur les approches coopératives visées à l'article 6.2 de l'Accord de Paris : L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a adopté des conclusions ([FCCC/SBSTA/2024/L.14](#)), recommandant à la CMA d'examiner le projet de texte élaboré à la SBSTA 61.

Règles, modalités et procédures du mécanisme établi par l'article 6.4 de l'Accord de Paris : Au cours des consultations non officielles du SBSTA, la co-modératrice Kate Hancock (Australie) a présenté le projet de texte de décision de la CMA proposé par le président du SBSTA. Elle a proposé que les parties adoptent les conclusions du SBSTA pour transmettre le projet de texte de décision de la CMA à la CMA pour de nouvelles discussions au cours de la deuxième semaine, à l'instar de ce qui a été convenu lors des consultations non officielles sur l'article 6.2.

La plupart des parties ont convenu de procéder de cette manière, soulignant que le texte du projet de décision ne représentait pas un consensus et contenait plusieurs éléments que les parties n'ont pas encore discutés, comme le registre du mécanisme. Les LMDC ont signalé que le texte venait d'être publié et ont demandé un délai supplémentaire pour se coordonner.

Lors de sa séance plénière de clôture, le SBSTA a adopté des conclusions ([FCCC/SBSTA/2024/L.16](#)), recommandant à la CMA d'examiner le projet de texte élaboré à la SBSTA 61.

Programme de travail au titre du Cadre pour les approches non fondées sur le marché visé à l'article 6.8 de l'Accord de Paris : Le SBSTA a adopté des conclusions ([FCCC/SBSTA/2024/L.15](#)) et a recommandé un projet de décision pour adoption par la CMA 6 ([FCCC/SBSTA/2024/L.15/Add.1](#)).

Directives supplémentaires sur les caractéristiques des contributions déterminées au niveau national (CDN) : Lors des consultations non officielles de la CMA, les co-modérateurs Sin Liang Cheah (Singapour) et Federica Fricano (Italie) ont observé

trois options : conclure l'examen de cette question, reporter l'examen ou procéder à des consultations informelles-informelles.

L'AOSIS, la SUISSE, la COLOMBIE, les ÉTATS-UNIS, l'AUSTRALIE, le ROYAUME-UNI et le JAPON ont appelé à de nouvelles consultations informelles-informelles et ont demandé aux co-modérateurs de fournir un « outil » pour aider à guider les discussions. L'INDE et l'INDONÉSIE ont préféré reporter cette décision.

Les LMDC et la FÉDÉRATION DE RUSSIE ont souligné que les caractéristiques des CDN sont définies dans l'Accord de Paris seul, en particulier ses dispositions relatives aux moyens de mise en œuvre. L'ARABIE SAOUDITE a convenu que d'autres caractéristiques n'étaient pas nécessaires, précisant toutefois qu'il devrait y avoir une définition commune du financement climatique. Le CHILI a estimé que les directives adoptées en 2018 apportent clarté, transparence et compréhension des CDN, et a déclaré que l'augmentation de l'ambition concerne la mise en œuvre, et non des caractéristiques supplémentaires. Le GIE n'était pas de cet avis, affirmant que des caractéristiques supplémentaires pourraient aider à combler le manque d'ambition.

L'AOSIS a identifié des caractéristiques supplémentaires potentielles, notamment que les CDN devraient être conformes aux meilleures données scientifiques disponibles et s'inspirer du BM, en particulier en ce qui concerne la transition énergétique. L'UE a suggéré d'améliorer le caractère inclusif de la formulation des CDN, notamment en termes de prise en compte de la dimension du genre.

Après quelques discussions, les parties ont convenu de charger les co-modérateurs d'élaborer une compilation de leurs points de vue, tels que fournis par écrit, y compris leurs points de vue sur la voie à suivre, pour examen au cours de la deuxième semaine.

Émissions provenant du carburant utilisé pour l'aviation internationale et le transport maritime : Le SBSTA a convenu de poursuivre l'examen de cet article à la SBSTA 62 (juin 2025).

Questions relatives au Mécanisme de développement propre : Le SBSTA a convenu de poursuivre l'examen de cet article à la SBSTA 62 (juin 2025).

Adaptation

Questions relatives à l'objectif mondial pour l'adaptation : Lors des consultations non officielles des SB, le co-facilitateur Lamin Dibba (Gambie) a invité les participants à donner leur avis sur une nouvelle version du projet de texte, soulignant qu'il a été considérablement simplifié et qu'il conservait des options pour divers paragraphes.

Les SB ont adopté des conclusions ([FCCC/SB/2024/L.12](#)), dans lesquelles ils ont convenu de transmettre cet article à la CMA 6 pour un examen approfondi sur la base du projet de texte élaboré à la SB 61.

Rapport du Comité d'adaptation : Les SB ont adopté des conclusions ([FCCC/SB/2024/L.9](#)), recommandant que la COP 29 et la CMA 6 accueillent favorablement les rapports 2023 et 2024 du Comité d'adaptation.

Examen des progrès, de l'efficacité et des performances du Comité d'adaptation : Les SB ont convenu de poursuivre l'examen de cet article aux SB 62 (juin 2025). L'UE a exprimé sa déception que, pour la quatrième année, les parties n'aient pas été en mesure de progresser dans l'examen.

Plans nationaux d'adaptation : Ces consultations non officielles du SBI ont été co-modérées par Antwi-Boasiako Amoah (Ghana) et Meredith Ryder-Rude (États-Unis). Après une brève réunion, le G-77/CHINE a convenu de travailler sur la base du projet de décision révisé de la COP des co-modérateurs. Les parties ont examiné le texte paragraphe par paragraphe, proposant divers amendements. Elles ont accompli des avancées importantes, notamment lors de réunions informelles-informelles tenues tout au

long de l'après-midi, mais n'ont pas encore réussi à parvenir à un consensus sur tous les éléments.

La présidence a indiqué qu'elle n'avait pas l'intention d'aborder cet article durant la deuxième semaine. Comme il s'agit d'une question qui ne concerne que le SBI, cela repousserait son examen approfondi à la SBI 62. Divers groupes ont exprimé leur profonde déception face à la position de la présidence, soulignant l'atmosphère constructive qui régnait dans la salle et le fait qu'un accord était en vue.

Lors de sa séance plénière de clôture, le SBI a adopté des conclusions ([FCCC/SBI/2024/L.18](#)) transmettant cette question à la COP 29 pour examen approfondi sur la base du projet de texte élaboré à la SBI 61.

Questions relatives aux PMA : Lors des consultations non officielles du SBI co-moderées par Rik den Hoedt (Pays-Bas) et Ephraim Shitima (Zambie), les PMA ont présenté un rapport sur un accord conclu lors des réunions informelles-informelles de la veille. La déléguée a proposé que les modalités de l'examen du Groupe d'experts des PMA (GEPMA) soient examinées à la SBI 63, l'examen devant être mené « conjointement » par la COP et la CMA, et qu'une décision à cet effet soit prise à la fois par la COP 30 et la CMA 7. Les Parties ne sont pas parvenues à s'entendre sur le fait que « conjointement » était le terme correct à utiliser. L'ARABIE SAOUDITE a proposé d'utiliser « parallèlement à », tandis que les PMA ont préféré « conjointement avec ».

Les Parties ont ensuite examiné le projet de décision paragraphe par paragraphe. L'ARABIE SAOUDITE, soutenue par les LMDC, a demandé l'inclusion d'un paragraphe reconnaissant que la réponse des PMA à l'appel du paragraphe 59 de la décision I/CMA.5 (appelant les parties à mettre en place des PAN d'ici 2025 et à progresser dans leur mise en œuvre d'ici 2030) dépend du respect par les pays développés de leurs obligations au titre de la Convention et de l'Accord de Paris. L'UE, les ÉTATS-UNIS et l'AUSTRALIE s'y sont opposés. L'ARABIE SAOUDITE a en outre proposé de demander aux pays développés de fournir aux PMA un soutien financier, technologique et de renforcement des capacités. Les parties ont finalement convenu que la COP mènerait l'examen du GEPMA « parallèlement » à la CMA, mais n'ont pas approuvé les ajouts suggérés par l'ARABIE SAOUDITE.

Le SBI a adopté des conclusions ([FCCC/SBI/2024/L.17](#)) et a recommandé un projet de décision pour adoption par la COP 29 ([FCCC/SBI/2024/L.17/Add.1](#)).

Pertes et dommages

Edition 2024 de l'examen du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et dommages (MIV) : les SB ont convenu que, conformément aux articles 10(c) et 16 du projet de règlement intérieur, l'article sera inscrit à l'ordre du jour des SB 62.

Rapport annuel conjoint du Comité exécutif et du Réseau de Santiago : Farhan Akhtar (États-Unis) a co-moderé l'examen conjoint de l'évaluation du MIV et du rapport conjoint du Comité exécutif du MIV et du Réseau de Santiago. Le G-77/CHINE a rendu compte des réunions informelles-informelles de la veille, précisant que des zones d'atterrissage potentielles avaient été identifiées sur des questions telles que : les bureaux régionaux du Réseau de Santiago ; la cohérence et la complémentarité entre les différents organes dans le domaine des pertes et dommages ; le financement renforcé ; le Groupe d'experts sur l'action et le soutien du MIV ; et la possibilité d'un rapport sur l'état des pertes et dommages. Le porte-parole a souligné les divergences de vues sur l'emplacement du Réseau de Santiago et ont souligné qu'aucun texte n'avait été convenu.

Pour rendre compte des progrès réalisés, les co-moderateurs ont présenté une note non officielle avec des intitulés sur les domaines dans lesquels des avancées avaient eu lieu, ainsi qu'un projet

de conclusions de procédure transmettant les deux articles de l'ordre du jour aux organes directeurs pour examen approfondi au cours de la deuxième semaine. Le GROUPE AFRICAÏN y a fait objection, précisant qu'il préférerait utiliser une note non officielle antérieure et qu'il ne transmettrait la question aux organes directeurs qu'avec des directives claires sur la voie à suivre.

Lors de leur séance plénière de clôture, les SB ont convenu que, conformément aux articles 10(c) et 16 du projet de règlement intérieur, l'article sera inscrit à l'ordre du jour des SB 62.

Rapports au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris

Interface de données sur les gaz à effet de serre (GES) : Le SBSTA a adopté des conclusions ([FCCC/SBSTA/2024/L.11](#)).

Rapports au titre de l'annexe I : État de la soumission et de l'examen des communications nationales et des rapports biennaux : Le SBI a pris note des informations contenues dans le rapport ([FCCC/SBI/2024/INF.10](#)).

Compilations et synthèses des rapports biennaux : Le SBI a pris note des informations contenues dans le rapport ([FCCC/SBI/2023/INF.7](#)) et a convenu de poursuivre l'examen de cet article à la 62e session du SBI (juin 2025).

Rapport sur les données d'inventaire national des GES : Le SBI a pris note des informations contenues dans les rapports ([FCCC/SBI/2023/15](#) et [FCCC/SBI/2024/17](#)) et a convenu de poursuivre l'examen de cet article à la 62e session du SBI (juin 2025).

Rapports annuels sur les examens techniques : Examen technique des informations communiquées dans les rapports biennaux et les communications nationales : Le SBSTA a pris note des informations contenues dans le rapport 2024 ([FCCC/SBSTA/2024/INF.5](#)).

Examen technique des inventaires de GES : Le SBSTA a pris note des informations contenues dans le rapport 2024 ([FCCC/SBSTA/2024/INF.2](#)).

Examen technique des inventaires de GES et autres informations communiquées : Le SBSTA a adopté des conclusions ([FCCC/SBSTA/2024/L.10](#)).

Rapports des Parties non visées à l'annexe I : Informations contenues dans les communications nationales : Le SBI a convenu de poursuivre l'examen de cet article à la 62e session du SBI (juin 2025).

Fourniture d'un soutien financier et technique pour la communication des rapports des pays en développement au titre de la Convention : Conformément aux articles 10 c) et 16 du projet de règlement intérieur, la question sera inscrite à l'ordre du jour de la 62e session du SBI.

Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I : Le SBI a pris note des 180 rapports de synthèse d'analyse technique qui ont été publiés au 3 septembre 2024.

Rapport du Groupe consultatif d'experts : Le SBI a adopté des conclusions ([FCCC/SBI/2024/L.16](#)).

Rapport de l'administrateur du journal des transactions internationales au titre du Protocole de Kyoto : Le SBI a recommandé à la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) de prendre note du rapport pour 2024 ([KP/CMP/2024/5](#)).

Outils de notification au titre du Cadre de transparence renforcé : Le SBSTA a adopté des conclusions ([FCCC/SBSTA/2024/L.12](#)).

Fourniture d'un soutien financier et technique aux pays en développement pour la notification au titre de l'Accord de Paris : Conformément aux articles 10(c) et 16 du projet de règlement intérieur, la question sera inscrite à l'ordre du jour du SBI 62. Les PMA ont exprimé leur déception face au manque de soutien aux pays en développement, compte tenu du montant des

ressources nécessaires à l'élaboration des rapports biennaux de transparence.

Questions diverses

Programme de travail pour une transition juste : Dans le groupe de contact des SB, le coprésident Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) a présenté un projet de texte de décision élaboré par les coprésidents pour éclairer les discussions ultérieures au titre de la CMA. Après une suspension pour permettre aux parties d'examiner le texte, l'AOSIS, le GIE, l'UE, le GRUPO SUR, le NÉPAL et d'autres ont convenu de le transmettre, soulignant qu'il serait dommage de perdre les progrès réalisés au cours de la première semaine. Avec l'assurance qu'il y aura un espace pour discuter de nouvelles révisions, le GROUPE AFRICAÏN a également accepté de transmettre le projet de texte.

Les pays en développement les moins avancés (LMDC), soutenus par OMAN et la FÉDÉRATION DE RUSSIE, ont refusé d'avancer avec le texte des coprésidents, déclarant qu'il n'intègre pas leurs points de vue sur nombre de questions, notamment le droit des pays à déterminer au niveau national des voies de transition justes en fonction de leurs capacités, et ont lu leur formulation suggérée pour la décision. L'ARABIE SAOUDITE a déploré l'épuisement des budgets carbone pour 2020-2030 au vu des émissions cumulées historiques ainsi que l'insuffisance des efforts des pays développés en matière d'atténuation.

Lors de la séance plénière de clôture, les présidents des SB ont noté que les SB n'avaient pas pu conclure leur examen de la question. Les SB ont convenu de transmettre cet article à la CMA 6 pour examen approfondi.

Questions relatives au Forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris : Les SB ont convenu de transmettre la question à la COP 29, à la CMP 19 et à la CMA 6, en tenant compte du projet de texte élaboré à la SB 61, signalant que le projet de texte transmis ne représente pas un consensus entre les Parties.

Éléments procéduraux et logistiques du processus global du BM : Les SB ont convenu de transmettre cette question pour examen plus approfondi par la CMA 6 sur la base du projet de texte élaboré aux SB 61.

Genre : Lors des consultations informelles du SBI, le co-moderateur Marc-André Lafrance (Canada) a invité les participants à donner leur avis sur un projet de décision révisé de la COP. L'UE, l'AILAC, le MEXIQUE, le BRÉSIL, l'AUSTRALIE et d'autres ont fait part de leurs préoccupations et leur objection à tout recul par rapport à la formulation convenue. La CHINE a souligné la nécessité pour les pays développés d'apporter un soutien aux pays en développement pour la mise en œuvre de mesures liées au genre. L'IRAN a exprimé son inquiétude quant à certains éléments du texte, soulignant qu'ils sont en contradiction avec les principes, les valeurs et la législation nationale du pays. L'ARABIE SAOUDITE a noté que la question est à la fois « importante et sensible ». Les YOUNGO ont considéré que certaines parties du texte proposé étaient discriminatoires. WOMEN AND GENDER a déploré la mise entre crochets du texte sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Le SBI a convenu de transmettre cet article à la COP 29 pour examen approfondi sur la base du projet de texte élaboré lors du SBI 61. L'UE a souligné la nécessité de progresser dans une action climatique qui inclut les femmes et les filles dans toute leur diversité de genre et a déploré les tentatives de revenir sur la formulation convenue.

Travail conjoint sur la mise en œuvre de l'action climatique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire : Les SB ont adopté des conclusions ([FCCC/SB/2024/L.8](#)).

Recherche et observation systématique : Le SBSTA a adopté des conclusions ([FCCC/SBSTA/2024/L.17](#)).

Questions relatives à l'action pour l'autonomisation climatique : Les SB ont adopté des conclusions ([FCCC/SBI/2024/L.14](#)).

Questions administratives, financières et institutionnelles : Les SB ont recommandé des projets de décisions pour adoption par la COP 29 ([FCCC/SBI/2024/L.11](#)) et la CMP 19 ([FCCC/SBI/2024/L.10](#)).

Clôture de la session : Le SBI et le SBSTA ont adopté leurs rapports ([FCCC/SBI/2024/L.15](#) et [FCCC/SBSTA/2024/L.13](#)). Le Secrétariat a informé des implications budgétaires des décisions prises et a exhorté les parties à soutenir le budget supplémentaire pour garantir que les activités puissent être entreprises.

Le président du SBI, Nabeel Munir, a appelé les parties à franchir leurs lignes rouges « arbitraires » et à trouver un terrain d'entente pendant le reste de la COP pour une planète plus fraîche et plus sûre.

Le président du SBSTA, Harry Vreuls, a rappelé aux parties que les réalisations du SBSTA sont leurs réalisations et les a exhortées à aller de l'avant avec ambition, collaboration et détermination inébranlable.

De nombreuses parties et le secrétaire exécutif de la CCNUCC, Simon Stiell, ont remercié les présidents pour leurs conseils patients et leur leadership tout au long de leur mandat. Les SB ont pris fin à 00h23.

Dans les couloirs

Le dernier jour de la première semaine de conférence a été mouvementé. D'abord, le programme « grandréserva », non annoncé mais largement utilisé, a été présenté. « Je ne peux pas croire qu'aujourd'hui, de tous les jours, nous devons nous fier au site Web de la CCNUCC », a maudit un délégué chevronné au moment où ils parcouraient le programme public plus brillant, mais moins fonctionnel, essayant de repérer les sessions qui disparaissaient sans cesse.

Les délégués ont été informés dans de nombreuses négociations en cours au sein des organes subsidiaires qu'ils devaient conclure. La présidence a tracé certaines lignes de ce qu'ils allaient ou non aborder au cours de la deuxième semaine. Elle a émis ce qu'un délégué a appelé « un ordre de cessation et d'abstention » dans les discussions sur les Plans nationaux d'adaptation, au moment même où la salle progressait. Mais les parties n'étaient pas d'accord. Dans ce que certains ont appelé une « mutinerie collective » et d'autres une « manifestation bienvenue de la nature partisane des négociations », elles ont décidé de reporter le sujet à la deuxième semaine de toute façon. Un diplomate extatique a eu du mal à trouver les mots justes pour décrire ce qui s'était passé : « C'est l'une des négociations multilatérales les plus folles que j'ai vécues au cours de ma carrière ».

Un négociateur a reconnu que la présidence « est peut-être consciente de sa capacité, compte tenu du volume que nous passons à la deuxième semaine ». Parvenir à un accord sur le nouvel objectif financier sera un défi politique considérable. Il en sera de même pour régler les débats sur la mise en œuvre des résultats du premier bilan mondial. Chaque question est en soi objet de controverse. Certains de ces textes ne sont que des listes à puces, d'autres textes sont remplis de crochets. Et certains de ces crochets sont plus inquiétants que d'autres. « Ils ont mis entre crochets une référence à la lutte contre la violence à l'égard des femmes », s'est indigné un observateur outré qui espérait qu'une journée de repos aiderait à « ramener les gens à la raison. » Sans le bilan promis par la présidence pour décrire la manière dont les questions évolueront, les délégués pourraient plutôt passer leur journée de repos à préparer leurs ministres aux nombreux scénarios qui restent possibles compte tenu du travail considérable qui les attend.